



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### N°2020/45 annule et remplace (erreur matérielle)

**Objet : Chapitre 1.7 Commande publique – Actes spéciaux et divers**

**Composition de la commission de délégation de Service Public**

L'an deux mille vingt, le 24 septembre 2020, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL,

#### Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation :  
1<sup>er</sup> septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24  
administrateurs représentant  
32 voix

En exercice : 32

Membres présents 22  
( 30 voix)

Vote(s) pour 30  
Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de Seance :  
M. Jean CONREAUX

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

#### Etaient Présents :

##### Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :

M. Marc AUDIER, M. Victor BERENGUEL, M. Jacques BILLON-TYRARD,  
M. Christian DURAND, M. Jean-Pierre GANDOIS, Mme Christine MAXIMIN,  
M. Bruno PARIS, M. Bernard RAIZER, M. Stéphane SCARAFAGGIO,  
M. Pierre VOLLAIRE, M. Gérard CALVISI

##### Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon :

Mme Catherine SAUMONT

##### Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon :

M. Jacques FORTOUL, M. Frédéric REYNAUD, M. Manuel SICELLO,  
M. Jean-Michel TRON

##### Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) :

Mme Carole CHAUVET, Mme Valérie ROSSI, M. Marc VIOSSAT, M. Jean CONREAUX

##### Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de de deux voix) :

Mme Sophie VAIGNAY, M. Roger MASSE

##### Pour les membres associés (sans droit de vote) :

#### Etaient représentés et excusés :

M. Georges GAMBAUDO par M. Gérard CALVISI  
M. Arnaud GASTON par M. Jaques FORTOUL  
Mme Elisabeth JACQUES par M. Frédéric REYNAUD  
Mme MOSTACHI donne pouvoir à Mme CHAUVET

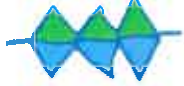
#### Etaient invités

Mme Monique FARNAUD, M. Serge COMBE, M. Alain BETTI

Dans le cadre de ces compétences de construction et de gestion des équipements nautiques, sportifs et de loisirs, le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est vu confié la gestion globale des pontons publics. Compte tenu des contraintes géographiques et techniques, il est nécessaire de confier la gestion de certains de ces équipements à des prestataires publics ou privés.

Ainsi le Président propose de créer une commission relative aux délégations de service public composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Son rôle sera de :

- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus à l'article L.323-1 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (article L 1411-1 du CGCT)



- Etablir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre (article L1411-5 du CGCT)
- Ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus (article L1411-5 du CGCT)
- Emettre un avis sur les offres reçues (article L1411-5 du CGCT)
- Emettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur de 5%. (Article L1411-6 du CGCT)

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- Les articles L 1411-1 à 12 du Code général des collectivités territoriales
- Les articles D 1411-3,4,5 du CGCT

**CONSIDERANT :**

- Que le Code général des collectivités territoriales fixe à cinq le nombre de membres titulaires siégeant à la commission de délégation de service public ;
- Que le Code général des collectivités territoriales dispose que les membres de la commission de délégation de service public sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 24 septembre 2020 :**

- **DESIGNE** comme membres de la Commission de Délégation de Service Public :

**Membres titulaires :**

- M. Christian DURAND
- Mme Carole CHAUVET
- M. Bruno PARIS
- M. Marc AUDIER
- Mme Sophie VAGINAY

**Membres suppléants :**

- M. Jean Michel TRON
- M. Bernard RAIZER
- Mme Elisabeth JACQUES
- M. Gérard CALVISI
- M. Alain BETTI

Le Président aura capacité à désigner par arrêté son représentant

Ainsi fait les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

**Le Président,  
Victor BERENGUE**

